UE 3 du DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion)

RNCP41843BC03

Accompagner une organisation dans les différents aspects de la gestion de ses salariés

Le programme de formation de l'UE 3 du DCG
La formation a pour objectif de faire valider le bloc de compétences 3 « Accompagner une organisation dans les différents aspects de la gestion de ses salariés » par le candidat du Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) de niveau 6, RNCP41843 enregistré le 19/12/2025, délivré par le Ministère du l'enseignement supérieur de le recherche et de l'innovation.

Public visé

- Première étape de la filière expertise comptable, le DCG (Diplôme de Comptabilité et Gestion) est un diplôme d'Etat de grade Licence (Bac+3) délivrant les connaissances de base en droit, comptabilité, gestion et finance d'entreprise.
- Le DCG offre de nombreux débouchés tant dans les cabinets d'expertise comptable que dans les services juridiques, comptables ou de gestion d'entreprises
- Le DCG permet d'intégrer le marché du travail, mais constitue la première étape des études du DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion) puis le DEC (Diplôme d'Expert-Comptable).
- Le DCG est accessible aux candidats possédant le BAC. IL est divisé en 13 blocs de compétences ou unités d'enseignements (UE), il peut être préparé sur plusieurs années à temps plein ou en travaillant. L'obtention des 13 UE permet de valider le DCG.

Pré requis :

- Obligation de posséder le bac
- Nécessité de disposer d'un matériel informatique (ordinateur, portable, tablette et/ou smartphone) et d'une connexion Internet haut débit pour permettre l'accès à la plateforme de formation

Objectifs du programme de l'UE 3 du DCG

- Conformément au contexte juridique en vigueur en droit social :
 - Apprécier le rôle des acteurs de la relation de travail
 - Déterminer la règle applicable à une situation de travail
- Accompagner l'employeur dans la formation du contrat de travail en appréciant l'intérêt et la validité des clauses spécifiques et leurs conditions de leur mise en œuvre
- Accompagner l'employeur dans l'exécution du contrat de travail
- Accompagner l'employeur dans la rupture du contrat de travail en déterminant le mode de rupture adapté et en en déduisant les conséquences juridiques et financières
- Adapter le type de contrat de travail à une situation donnée
- Appliquer les règles relatives à l'accident, la maladie, la grossesse pour une prise en charge de ces risques par l'employeur et par la protection sociale
- Adapter les règles relatives au temps de travail compte tenu des marges de manœuvre de l'employeur
- Accompagner l'employeur dans le traitement d'un conflit collectif
- Mesurer les conséquences d'une évolution de la situation juridique de l'organisation sur les contrats de travail
- Accompagner l'employeur dans une gestion inclusive des salariés (salariés en situation de handicap) dans le cadre de la responsabilité sociétale de l'entreprise

Modalités pédagogiques

Formation personnalisée réalisée entièrement à distance comprenant 5 types de ressources pédagogiques :

1. 4 parcours de e-learning comprenant au total 159 vidéos de formation enregistrées par 23 experts différents.
2. Examens réalisés en ligne à la fin de l'étude de chaque parcours avec délivrance d'une note.
3. Deux ouvrages pratiques (Droit social en fiches, Fiches de gestion de la paie) sous format numérique conçu pour faciliter la compréhension et la mémorisation du droit du travail.
4. Entretiens individuels en visio avec un responsable technique et pédagogique. Lors des rendez-vous programmés en visio conférences, le consultant formateur référent répond aux questions éventuelles des apprenants, aide le candidat à réaliser son dossier professionnel, l'informe des modalités de l'examen et le prépare au déroulement de l'examen.
5. Des exercices de préparation à l'examen de certification.

Contenu du programme de l'UE 3 du DCG

4 parcours de e-learning enregistrés par des experts différents

- Je me forme au droit social – Télécharger le parcours (PDF)
- Je gère les dossiers du personnel – Télécharger le parcours (PDF)
- J'administre la fonction personnel – Télécharger le parcours (PDF)
- Je me forme à la paie – Télécharger le parcours (PDF)

La durée moyenne d'un parcours est de 12 heures, chaque parcours étant composé par 25 à 40 vidéos de formation, accompagnées chacune de 3 à 5 tests de validation de connaissances. Des PDF pédagogiques complètent les parcours.

Points fort de la formation de l'UE 3 du DCG

Une formation complète mélangeant des modalités pédagogiques variées :

- E-learning réalisé par de nombreux experts du domaine, accessible 24h/24 pendant 3 mois.
- Validation des connaissances par des tests à la fin de chaque parcours de formation.
- Fourniture de 2 livres numériques conçus pour faciliter la compréhension et la mémorisation, que vous conserverez à vie
- Mise à disposition des annales des précédentes années avec leur corrigé pour un entrainement personnel à l'épreuve de certification

TEMPS PROGRAMME DE FORMATION DE L'UE 3 DU DCG

Heures de e-learning : 48 H
Heures de tests de connaissances : 6 H
Préparation de la certification : réalisation des cas pratiques des annales des années précédentes et études des corrections : 15 H
Etude et compte rendu des livres numériques : 80 H

Temps total de formation : 149 H

DUREE DU PROGRAMME DE FORMATION : 3 mois

Forces recommande de se former de manière régulière environ 10 heures par semaine soit 1 heure ½ à 2 heures par jour suivant le rythme adopté. Chaque vidéo de formation dure de 8 à 12 minutes, elle est suivie de 3 à 5 tests de validation de connaissances. Vous pouvez donc étudier de 6 à 8 vidéos de formation par jour. N'hésitez pas à revoir une vidéo de formation si vous ne l'avez pas comprise.

Vous pouvez l'étudier autant de fois que nécessaire.
Prenez des notes au fur et à mesure de vos études.
A la fin d'un parcours de formation, vous devez soutenir un examen en ligne. Il vous est ouvert quand vous avez étudié toutes les vidéos du parcours. Les réponses justes sont notées 1, celles fausses 0. Vous devez comprendre pourquoi vous avez répondu faux. Revoyez vos notes ou la vidéo. Recherchez sur internet. Questionnez par mail votre responsable technique et pédagogique.
Pour l'étude des e-books qui complètent les parcours de formation en vidéo, en moyenne 40 heures d'études sont nécessaires. Chaque e-book fait l'objet d'un test de validation de connaissances.

Prix de la formation de l'UE 3 du DCG
565 €, frais d'examen non inclus

Certification de l'UE 3 du DCG
Epreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou le commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou une ou plusieurs questions.
Durée : 3 heures.
Coefficient : 1.
14 crédits européens.

Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : voir le détail de cette formation sur https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41843#anchor3 et sur https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/post-bac/diplome-de-comptabilite-et-de-gestion

Si le candidat soutient l'examen de certification à l'issue de sa formation, l'inscription devra être réalisée en candidat libre et payée par le candidat au centre d'examen choisi.

Raisons de choisir FORCES :
Pédagogie innovante : e-learning ; e-books ; experts variés ; tests ; visios
Suivi pédagogique et technique par consultant confirmé
84% de réussite aux examens d'Etat
Notation 4,82/5 sur le CPF

L'équipe pédagogique de FORCES peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos.
Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits